

Saint Georges de Didonne

TRAIL OPEN LONGE-CÔTE DE BEAUTÉ

COURSE À PIED & LONGE-CÔTE

en solo ou en duo

8000 m

14h30

5600m terrestre
2400m aquatique



04
OCT
2025

MARCHE DYNAMIQUE & LONGE-CÔTE

en duo

5200 m

3000m terrestre
2200m aquatique

14h45



ÉPREUVE DE LA COUPE DE FRANCE DES CLUBS

RELAIS AQUATIQUE 1000 m

10h30

500m duo F
&
500m duo H



Inscriptions : helloasso.com du 26/05 au 01/09/25

Renseignements : 06 83 86 35 05

Règlement complet : www.longe-cote-de-beaute-sgdd.fr/
www.royanrandeau.fr/

Évènement soutenu par la ville

Saint
Georges
de Didonne

AGGLOMÉRATION
ROYAN
ATLANTIQUE



ROYAN
ATLANTIQUE



ROYAN
RAND'EAU

FFRandonnée
www.ffrandonnee.fr

la
Charente
Maritime
LE DÉPARTEMENT

échappées
Nature
ESPACES NATURELS SENSIBLES
DE LA CHARENTE-MARITIME

ORGANISATION GÉNÉRALE

Matin : Épreuve de la Coupe de France des Clubs

Après-midi : Trail Open Longe Côte de Beauté

Date : Samedi 4 octobre 2025

Âge des compétiteurs : à partir de 18 ans

Clubs organisateurs :



Longe-Côte de Beauté-Saint Georges de Didonne



Royan Rand'Eau

Mail des clubs organisateurs : trail.lc.saintgeorges@gmail.com

Lieu l'évènement : Saint Georges de Didonne

Directeurs de course : Bernard Moreau (LCdB) et Patrick Bento (RR'E)
Les directeurs de course porteront des t-shirts orange.

L'arbitrage sera assuré par des commissaires régionaux ou départementaux positionnés à différents points des parcours aquatiques et terrestres. Ils porteront des t-shirts blancs rayés noir.



Qu'est-ce qu'une compétition de longe-côte ?

C'est une épreuve sportive, individuelle ou en équipe, qui répond à des règles techniques parmi lesquelles les concurrents effectuent, en marchant au Bon Niveau d'Immersion (BNI), un parcours balisé soit uniquement dans l'eau soit Terre-Eau-Terre.

Dès que l'on évolue dans l'eau, les épreuves organisées doivent respecter les règles de pratique de la marche aquatique :

- Respect du pas du longeur : ne pas courir à partir d'un point défini dans l'eau.
- Respect d'un bon niveau d'immersion (BNI) à partir d'un point défini dans l'eau. Le BNI se vérifie face au compétiteur et consiste à avoir, au minimum, le bassin dans l'eau.

LE PROGRAMME

Déroulement Plage de la Grande Conche de Saint Georges de Didonne
devant le poste de secours des Tuiles bleues

VENDREDI 3 OCTOBRE

Entre 15h et 17h : Accueil, retrait dossards et puces, plus chasubles pour le Trail (bleues pour les coureurs en solo, blanches pour les coureurs en duo, vertes pour les marcheurs).

SAMEDI 4 OCTOBRE

Entre 8h30 et 9h30 : Accueil, retrait des chasubles, dossards et puces.

- **Épreuve de la Coupe de France des Clubs : Relais par équipe 2 x 500 m**

10h : Briefing

10h15 : Échauffement collectif

10h30 : Départ : un toutes les 30 secondes

12h : Podiums

- **Trail Open Longe Côte de Beauté**

14h : Briefing

14h15 : Échauffement collectif

14h30 : Départ groupé 1 : Trail Open LC Course à pied (allure libre) en **solo**

14h35 : Départ groupé 2 : Trail Open LC Course à pied (allure libre) en **duo**

14h45 : Départ groupé 3 : Trail Open LC Marche dynamique en **duo**

Entre 15h30 et 16h45 : Arrivées

16h45 : Barrière horaire de fin de course

17h : Podium pour les 3 premiers de chaque épreuve

Le plus jeune et le plus âgé parvenus à l'arrivée du Trail Open Longe Côte de Beauté seront récompensés.

À l'arrivée, l'organisation remettra à chaque participant « la médaille du finisher ».

17h30 : Pot de l'Amitié réunissant compétiteurs et bénévoles.

PRÉSENTATION DES ÉPREUVES

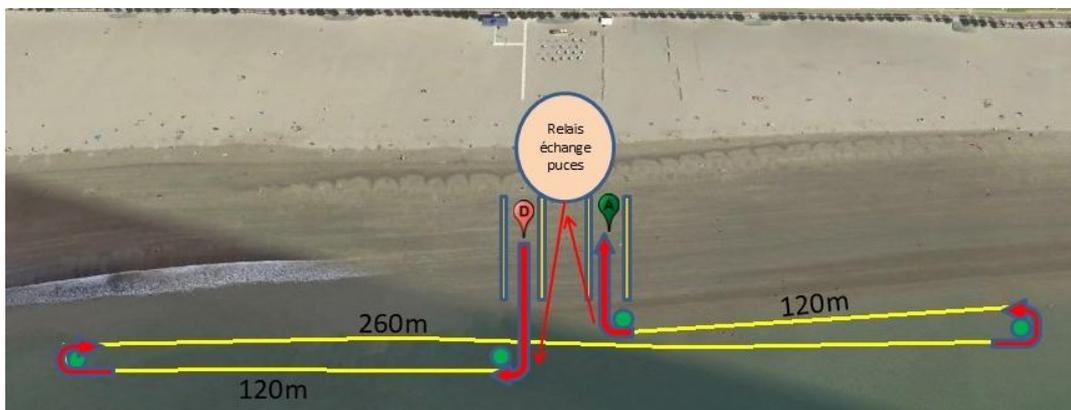
Épreuve de la Coupe de France des Clubs

1000 m en relais

PARCOURS

Le relais 1000 m s'effectue en 2 x 500 m par équipe de 4 licenciés compétition de la FFRandonnée. Chaque équipe est constituée de 2 binômes du même club (FF+HH) L'ordre de passage des binômes est libre.

Tous les membres de l'équipe portent le t-shirt du club pour lequel ils sont engagés.



- **Poste de secours** : Les Tuiles bleues
- **Ravitaillement** : Départ/Arrivée

INSCRIPTIONS

- **Conditions d'inscription**

La licence compétition de la FFRandonnée est obligatoire.

Le numéro de licence de chaque membre du relais est à communiquer.

- **Modalités d'inscription**

Entre le 26/05/25 et le 01/09/25 minuit, le capitaine effectue l'inscription des 4 membres du relais en mentionnant le nom que l'équipe se donne, ainsi que le paiement sur helloasso.com :

<https://www.helloasso.com/associations/longe-cote-de-beaute-saint-georges-de-didonne/evenements/epreuve-de-la-coupe-de-france-des-clubs-1000-m-en-relaisai>

Les organisateurs se réservent le droit de fermer la plateforme d'inscription dès que le nombre maximum de participants sera atteint, soit 200 pour la journée.

Aucune inscription ne sera prise sur place le jour de la compétition.

L'inscription est nominative : elle n'est donc pas cessible.

- **Montant de l'inscription**

Épreuve de la Coupe de France des Clubs : 60 € par équipe, soit 15 € par personne.

CATÉGORIES

Deux catégories seront classées pour cette épreuve :

- La supra catégorie Sénior : équipe constituée de longeurs des catégories Sénior à M2 avec l'obligation d'avoir au moins 2 catégories d'âge représentées.

- La Supra catégorie Master : équipe constituée de longeurs des catégories M2 à M4 avec l'obligation d'avoir au moins 2 catégories d'âge représentées.

<i>Catégories H et F</i>	<i>Années de naissance</i>
Séniors	1986 à 2007
Masters 1	1976 à 1985
Masters 2	1966 à 1975
Masters 3	1956 à 1965
Masters 4	1955 et avant

RÈGLES COMPÉTITIVES

- Les clubs doivent être affiliés FFRandonnée 2025.
- Les compétiteurs doivent avoir une licence compétition et s'assurer que leur certificat médical est valide le 04 octobre 2025.
- Un club peut engager autant d'équipes que souhaité par rencontre sportive, par supra-catégorie et par épreuve.
- La composition d'une équipe engagée sur une épreuve doit être conforme à la définition de l'épreuve et respecter la supra-catégorie.
- Les gants non palmés sont autorisés pour les épreuves à mains nues.
- Les entrées et sorties d'eau sont matérialisées par du balisage et/ou par un commissaire de course. Elles peuvent s'effectuer en courant. En revanche, une fois dans la zone relais la marche est de rigueur.
- Le contournement des bouées ou poteaux devra obligatoirement s'effectuer dans le sens mer-terre.
- Une équipe suiveuse n'est pas autorisée à se mettre dans l'aspiration de l'équipe devant elle.
- Tout compétiteur est susceptible d'être soumis à un contrôle antidopage et doit accepter de s'y soumettre.

DOSSARDS

Les participants au Relais auront deux dossards fournis par l'organisation, un pour le binôme femme, un pour le binôme homme. Il devra être porté devant et en haut, sur le t-shirt de leur club (prévoir vos épingles à nourrice).

La puce est portée au bras droit par le 1^{er} du binôme de départ et le dernier du binôme d'arrivée. Elle est transmise d'un binôme à l'autre au moment du relais dans la zone prévue à cet effet.

La puce et les dossards sont restitués à l'organisation dès l'arrivée. En cas de non-restitution, 10 € par puce seront facturés au club d'origine.

Trail Open Longe Côte de Beauté

PARCOURS

Le Trail longe-côte allie marche aquatique et course à pied (allure libre) ou marche aquatique et marche terrestre dynamique.

- **Vue d'ensemble des circuits**



En **vert** et **jaune** : parties terrestres du circuit

En **bleu** et **bleu** : parties aquatiques du circuit

- **Le Trail Open LC Course à pied (allure libre)**

Épreuve en solo ou en duo

Distance : **8 000 m** 5 500 m terrestre + 2 500 m aquatique

Départs devant le poste de secours Les Tuiles bleues

En 1er, départ groupé des solos puis, en 2ème, départ groupé des duos



1 à 3 - 1 130 m de course sur sable sec

4 - 645 m de longe-côte



5 à 12 - 1 950 m de course, 1^{ère} boucle du Parc de l'Estuaire (60 m de dénivelé)

13 - 265 m de longe-côte

Attention : 2^{ème} boucle du Parc de l'Estuaire

5 à 12 - 1 950 m de course, (60 m de dénivelé)



14 - 880 m de longe-côte

15 - 170 m de course sur sable mouillé

13 - 710 m de longe-côte

14 - 300 m de sprint sur sable

Arrivée devant le poste de secours Les Tuiles bleues, restitution de la puce de chronométrage et de la chasuble

- **Poste de secours :** Les Tuiles bleues
- **Ravitaillements :** Départ/Arrivée + à l'entrée du Parc de l'Estuaire (flèche 8) + au poste de secours du chemin du Fort de Suzac (flèche 12)

• Le Trail Open LC Marche dynamique

Épreuve en duo

Distance : **≈ 5 200 m** 2 990 m terrestre + 2 235 m aquatique

Départ groupé 3 devant le poste de secours Les Tuiles bleues



1 - 570 m de course sur sable sec

2 - 645 m de longe-côte

3 à 10 - 1 950 m de course, boucle unique dans le Parc de l'Estuaire
(60 m de dénivelé)



11 - 255 m de longe-côte



12 – 625 m de longe-côte

13 - 170 m de marche sur sable mouillé

14 - 710 m de longe-côte

15 - 300 m de marche sur sable sec

Arrivée devant le poste de secours Les Tuiles bleues, restitution de la puce de chronométrage et de la chasuble

- **Poste de secours :** Les Tuiles bleues
- **Ravitaillements :** Départ/Arrivée + à l'entrée du Parc de l'Estuaire (flèche 6) + au poste de secours du chemin du Fort de Suzac (flèche 9)

INSCRIPTIONS

- **Conditions d'inscription**

Pour participer aux événements sportifs assimilés comme tels par la FFRandonnée, un certificat médical est obligatoire tous les trois ans lors du renouvellement de la licence (saisons sportives). Il est de la responsabilité du compétiteur de vérifier que son certificat médical est encore valide le 04 octobre 2025, jour de la compétition.

Au cours des 3 années de validité de son Certificat d'Aptitude sans Contre-Indication (CACI), à chaque début de saison, le compétiteur doit remplir l'auto-questionnaire de santé fédéral (ci-joint) et attester avoir répondu « non » à toutes les questions.

Dans le cas contraire (une ou plusieurs réponses positives), il lui est vivement conseillé de consulter un médecin qui évaluera ses capacités à participer aux épreuves dans les disciplines concernées.

La licence FFRandonnée est obligatoire, soit annuelle (communiquer le numéro de licence), soit à la journée pour l'évènement (établie par les clubs organisateurs).



Renouvellement de licence de la FFRandonnée

Questionnaire de santé

Ce questionnaire de santé vous permet d'évaluer la nécessité d'une consultation médicale pour poursuivre votre activité.

Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.

Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON	OUI	NON
Durant les 12 derniers mois		
1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexplicée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5) Êtes-vous enceinte ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6) Fumez-vous régulièrement (tabac, cannabis, autres drogues) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
7) Consommez-vous régulièrement de l'alcool ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8) Souffrez-vous d'une maladie chronique ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
À ce jour		
10) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc...)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
11) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :

Nous vous conseillons de consulter votre médecin en lui présentant ce questionnaire rempli pour avoir son avis sur la poursuite de votre pratique.

Les participants doivent être capables de parcourir les distances prévues en milieu aquatique et terrestre, être en bonne condition physique et mentale.

Il faut prendre en compte que les épreuves se déroulent en milieu naturel avec du courant, des vagues, et du vent, que nous ne maîtrisons pas.

Prendre connaissance de la présentation du longe-côte/marche aquatique sur le site de la FFRandonnée : <https://www.ffrandonnee.fr/disciplines/les-disciplines/longe-cote-marche-aquatique>

- **Modalités d'inscription**

L'inscription et le paiement s'effectuent sur [helloasso.com](https://www.helloasso.com) entre le 26/05/25 et le 01/09/25 minuit :

<https://www.helloasso.com/associations/longe-cote-de-beaute-saint-georges-de-didonne/evenements/trail-open-longe-cote-de-beaute>

Les organisateurs se réservent le droit de fermer la plate-forme d'inscription dès que le nombre maximum de participants est atteint, soit 200 pour la journée.

Aucune inscription ne sera prise sur place le jour des compétitions.

L'inscription est nominative : elle n'est donc pas cessible.

Les inscriptions s'effectuent sur [helloasso.com](https://www.helloasso.com) selon la procédure suivante :

- Les licenciés FFRando renseignent leur numéro de licence et le nom de leur club.
- Les non licenciés FFRando, quelle que soit leur éventuelle licence à une autre fédération sportive, renseignent **000000X** à l'emplacement du numéro de licence et **JOKER** à l'emplacement du nom du club.
- Les duos s'inscrivent en même temps et mentionnent le nom d'équipe qu'ils se donnent.

- **Montant des inscriptions**

Licenciés FFRandonnée inscrits en solo ou duo : 15 € par personne

Non licenciés FFRandonnée inscrits en solo ou en duo : 20 € par personne
(2 prises de licence individuelle à la journée par l'organisation)

Duo constitué d'un licencié FFRandonnée et d'un non licencié : 17,50 € par personne
du fait qu'HelloAsso nous contraint à ce que les montants soient identiques pour les deux membres du duo.
(1 prise de licence individuelle à la journée par l'organisation)

RÈGLES COMPÉTITIVES

Pour la sécurité des compétiteurs :

IL EST STRICTEMENT INTERDIT DE PLONGER LA TÊTE EN AVANT

Attention le non-respect de l'une de ces règles entrainera la disqualification

- **Interdiction** de courir sur la partie longe-côte, sauf aux entrées et sorties d'eau.
- **Interdiction** de nager sur la partie longe-côte.
- **Interdiction** de courir sur les parties terrestres pour les compétiteurs engagés dans le Trail Open LC/Marche dynamique.
- **Interdiction** de changer de chaussures entre les phases terrestres et aquatiques.

- Le trail longe-côte est une épreuve combinée de longe côte (marche aquatique) et de course ou marche dynamique sur des portions terrestres.
- Le temps de pratique du longe côte représentant plus de 50% du temps total de l'épreuve.
- Les épreuves sont ouvertes aux hommes et femmes majeurs au jour de l'évènement.
- L'épreuve LC/course à pied se dispute en solo ou en duo.
- L'épreuve LC/marche dynamique s'effectue en duo.
- Pour les duos, tout au long du parcours, les membres du binôme ne doivent pas être éloignés de plus de 5m.
- Le parcours course/marche est balisé sur terre et il est obligatoire de le suivre. Si des participants quittent le parcours, ils sont tenus de revenir par leurs propres moyens à l'endroit même où ils l'ont quitté sinon ils sont disqualifiés. Dans tous les cas d'erreur de parcours, seul le concurrent est responsable.
- Les entrées et sorties d'eau sont matérialisées par un balisage et/ou par un commissaire de course.
- Le contournement des bouées ou poteaux devra obligatoirement s'effectuer dans le sens mer-terre.
- Différents points de contrôle sont prévus. Tout participant qui ne passe pas un de ces points est disqualifié.
- Durant les épreuves, les participants doivent porter une chasuble de couleur fournie par l'organisation (**bleue** LC allure libre solo, **rose** LC allure libre duo, **verte** LC marche dynamique duo).
- En cas d'abandon, le participant doit en informer l'organisation, rejoindre l'arrivée et restituer sa chasuble et sa puce de chronométrage.

DOSSARDS

- Les participants au Trail portent leur dossard sur la chasuble prêtée par l'organisation, devant et en haut (prévoir vos épingles à nourrice).
- La puce de chronométrage est portée au bras droit.
- Pour les binômes, le porteur de la puce est le dernier à franchir la ligne d'arrivée, à moins de 5m de son coéquipier.
- Chasuble, dossard et puce seront restitués dès l'arrivée. En cas de non-restitution, 10 € seront facturés au compétiteur.
- Les compétiteurs ont maximum 2h pour effectuer leur parcours. L'organisateur se réserve le droit de stopper tout coureur au-delà de ce temps limite.

LES INFORMATIONS PRATIQUES

LOCALISATION

Grande plage de Saint Georges de Didonne, Boulevard de la Côte de Beauté, 17110

RDV sur la plage, au niveau du Poste de secours les Tuiles bleues

Parking gratuit tout le long de la grande plage

RAVITAILLEMENT ET HYDRATATION

Un ravitaillement au début et fin de parcours, ainsi qu'à l'entrée du Parc de l'Estuaire et au poste de secours du chemin du fort de Suzac, sera disponible pour chacun des participants avec, à disposition, eau, boissons sucrées, fruits secs.

Sur ces points de ravitaillement, des zones de propreté seront prévues pour jeter les déchets. En dehors de ces zones, les compétiteurs devront conserver leurs déchets avec eux, sous peine de disqualification.

MATÉRIEL REQUIS

Obligatoire et à fournir par le participant	Fourni par l'organisation
Basket de running type trail*	Chasuble (à rendre à la fin de la course)
	Dossard
Maillot du club de l'équipe engagée pour l'épreuve de Coupe de France.	Puce de chronométrage (à rendre à la fin de la course)

Autorisé	
Gants non palmés	

Vivement conseillé	
Combishort en néoprène	
Poche à eau	
Ravitaillement personnel solide (barres énergétiques)	

Interdit pour le Trail et la Coupe de France	
Tout matériel de propulsion : gants palmés, pagaie, longe up, plaquettes	
Interdit pour le Trail	
Bottillons en néoprène, chaussures en néoprène, aquashoes en plastique	

* Chaussures obligatoires et adaptées au longe-côte **ET** à la course à pied ou à la marche dynamique (type trail running) afin de pouvoir réaliser les phases de course à pied/marche terrestre et celles de marche aquatique **sans en changer**.

Attention : aux semelles glissantes ou trop légères lors de la course à pied.

L'organisation décline toute responsabilité en cas de blessure ou d'accident liés aux choix des chaussures utilisées par les participants.

Il est interdit de changer de matériel en cours de parcours à l'exception d'une dégradation de chaussure ne permettant plus de poursuivre la course, ou d'une dégradation de la combinaison portée amenant aux mêmes circonstances.

Un bac sera mis à disposition pour récupérer les chaussures et les combinaisons hors d'usage.

SERVICES

Hébergements : Villages de vacances et campings ouverts à cette date à Saint Georges de Didonne. Renseignements à l'Office du Tourisme.

Restauration : Cafés, brasseries, restaurants de Saint Georges de Didonne

Vestiaires : L'organisation n'est pas en mesure de mettre des vestiaires à disposition des compétiteurs. Chaque club peut prévoir un petit barnum à monter sur la plage le 04 octobre au matin, sous réserve que cette autorisation nous soit accordée.

Toilettes publiques sur le Boulevard de La Côte de Beauté en front de mer.

ENGAGEMENTS

ASSURANCE

Les organisateurs sont couverts pour les risques en Responsabilité Civile auprès d'une assurance souscrite auprès de la FFRandonnée.

SÉCURITÉ

- **Moyens de secours**

L'évènement sera sécurisé par La Protection civile 17 (Poste de secours les Tuiles bleues).

Des bénévoles ayant le PSC1, des animateurs fédéraux brevetés seront postés tout le long du parcours. Les encadrants et bénévoles assurant la sécurité porteront des t-shirts de couleur jaune.

- **Positionnement des compétiteurs**

La bienveillance entre participants est demandée. Chacun doit être en mesure de prévenir l'organisation et/ou la sécurité en cas de difficulté d'un autre participant et lui venir en aide dans la limite de ses capacités personnelles.

Les sentiers et les plages que les compétiteurs empruntent sont ouverts au public et donc à partager, bien que balisés et bénéficiant d'un arrêté municipal pour l'occasion. Nous demandons à chacun de faire preuve de respect et de sympathie envers les autres usagers de ces espaces.

- **Comportement responsable**

Pour la sécurité des compétiteurs :

IL EST STRICTEMENT INTERDIT DE PLONGER LA TÊTE EN AVANT

- **Météo**

En cas de mauvaises conditions météorologiques, les épreuves seront maintenues. Cependant, pour la sécurité des compétiteurs, les organisateurs se réservent la possibilité de modifier les parcours ici présentés.

Si, en raison de la météo, les compétiteurs font le choix de ne pas participer aux épreuves, aucun remboursement total ou partiel ne leur sera accordé.

Les épreuves ne seront annulées qu'en cas d'orage, ce qui rendrait l'évènement dangereux, ou encore de règles de vigilance édictées par la préfecture.

RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Les organisateurs des compétitions de longe-côte du 04 octobre 2025 s'engagent dans le développement durable et à ce titre veillent à diminuer leur impact sur la nature, mettre en place un tri sélectif des déchets, une signalétique claire et adaptée autour des zones de déchets.

L'organisation favorise également la promotion d'un dispositif de covoiturage.

Il est interdit d'abandonner des déchets et emballages hors des zones de propreté.

En amont, l'organisation a travaillé le parcours avec Natura 2000, le Conservatoire du littoral et le Parc de l'Estuaire afin de respecter la faune et la flore. Tout participant ne respectant pas l'environnement, la flore et la faune se verra disqualifié sur le champ (jet de détritrus, passage dans des zones non balisées).

L'organisation s'engage à ne pas utiliser de bombe de peinture en milieu naturel, à enlever toute la signalétique après la course, et à ramasser les éventuels déchets laissés par les coureurs.

RÈGLES SANITAIRES

Les règles sanitaires et les gestes barrières en vigueur à la date de ces compétitions sportives seront respectées.

DROIT À L'IMAGE ET RESPECT DE LA VIE PRIVÉE

Par leur inscription, les concurrents autorisent l'organisation ainsi que leurs ayants droits, tels que partenaires, médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles prises à l'occasion des compétitions du 04 octobre 2025 sur lesquelles ils pourraient apparaître du fait de leur participation, et cela sur tous supports, y compris pour des projections éventuelles, dans le cadre de la promotion de la course durant 5 ans.

Les informations recueillies via le formulaire d'inscription sont enregistrées conformément à la loi sur la protection des données personnelles. Les concurrents possèdent un droit d'accès et de modification de leurs données personnelles.

Concernant les caméras embarquées, le concurrent peut les utiliser avec les réserves suivantes :

- Elles ne présentent pas un danger pour l'athlète concerné et ceux à proximité.
- Les images doivent être mises à disposition de l'organisateur.
- Aucune image ou vidéo ne pourra être utilisée à des fins commerciales par les concurrents.

FORCE MAJEURE

En cas de force majeure, l'organisateur pourra à tout instant mettre fin à l'épreuve. Les participants en seront prévenus par tous les moyens possibles, ils devront alors se conformer strictement aux directives de l'organisation.

Le non-respect de ces consignes, entrainera la fin de la responsabilité de l'organisateur.

Les participants ne pourront prétendre à aucun remboursement des droits d'inscription.

ANNULATION

L'organisateur se réserve la faculté d'annuler l'épreuve soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure pour des motifs dépendants ou indépendants de sa volonté. Les participants ne pourront prétendre à aucun remboursement des droits d'inscription ou indemnité versée à ce titre.

ACCEPTATION

Chaque concurrent s'engage à se soumettre à ce règlement par le seul fait de son inscription et dégage la responsabilité des organisateurs pour tout incident ou accident pouvant survenir du fait du non-respect de celui-ci.

Les concurrents participent librement et à leurs propres risques. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accidents, vol ou perte de matériel et/ou objets personnels.

Chaque compétiteur fera preuve de respect envers les autres compétiteurs, les arbitres, les bénévoles et les organisateurs.

- Les participants doivent être capables de parcourir les distances prévues en milieu naturel et être en bonne condition physique et mentale.
- Tout concurrent participant à une épreuve, pris sur le fait d'usurpation d'identité d'un tiers, ou faisant une fausse déclaration d'identité ou d'âge, se verra disqualifié, fera l'objet de poursuites et ne pourra prétendre à aucun remboursement de son inscription et de celle de l'équipe.

En cas de désordre troublant l'ordre public, l'organisateur se réserve le droit d'avoir recours aux forces de l'ordre.

Par son inscription à l'une des compétitions de la journée du 04 octobre 2025, le concurrent reconnaît avoir pris connaissance et accepte de se conformer :

- ✓ aux règles de course
 - y compris le contrôle antidopage
 - y compris la restitution du matériel de course (chasuble, dossard, puce). En cas de non-restitution, 10€ seront facturés.
 - atteste que son certificat médical est valide à la date du 04 octobre 2025
- ✓ aux règles de respect de l'environnement
- ✓ aux règles sanitaires éventuelles
- ✓ accorde son droit à l'image telle qu'il lui a été ci-dessus communiqué